



Compte-rendu de la marche exploratoire du 10.01.2022 relative au projet de rue aux écoles Saint-Louis-en-l'Île

Présentation du projet de rues aux écoles par la Mairie de Paris Centre :

Les rues aux écoles sont des espaces de respiration pour les enfants et les familles. Elles consistent en des aménagements sur mesure : dans la rue Saint-Louis-en-l'Île, il est important de tenir compte du fait qu'il s'agit d'une rue commerçante, située au cœur d'un tissu urbain ancien, étroit, et fortement patrimonial.

Le but de la marche exploratoire est de poser un diagnostic sur les besoins de cette rue grâce au croisement de différents points de vue : celui des commerçants, de la communauté scolaire, des riverains etc. Les propositions seront ensuite soumises à la direction de la voirie et des déplacements afin d'évaluer leur faisabilité.

Dans un second temps, un projet d'aménagement sera présenté aux acteurs locaux afin de poursuivre la concertation (avant l'été 2022). Enfin, la réalisation du projet d'aménagement est prévue courant 2022 (idéalement pour la rentrée de septembre).

On rappelle que la création de la rue aux écoles Saint-Louis-en-l'Île intervient suite à l'interpellation des communautés scolaires Poulletier et Saint-Louis-en-l'Île, et en complément de la barrière déjà posée en 2020 à l'entrée de la rue Poulletier.

Remarques générales sur la rue :

- Le directeur de l'école Poulletier indique qu'il est essentiel de conserver et intensifier la vie de quartier le long de la rue Saint-Louis-en-l'Île, ce qui passe notamment par les bonnes relations entretenues avec les commerçants de la rue.
- Les commerçants indiquent qu'il faut prendre en compte la nécessité des livraisons, et leur besoin d'accéder aux portes de leur local en véhicule en raison de lourdes charges.
- Les riverains précisent que si la circulation n'est généralement pas très dense, certains véhicules traversent la rue en sens interdit et/ou roulent trop vite.

- Le cheminement des enfants n'est pas uniquement concentré sur les temps d'ouverture et de fermeture des écoles, mais également le midi, entre le site Saint Louis en l'île et le site Poullétier car les enfants de l'école Saint Louis en L'île ont leur réfectoire dans l'annexe de l'école rue Poullétier.

Remarques émises au croisement de la rue des Deux-Ponts :

- En cas d'embouteillages sur la rue des Deux-Ponts, la rue Saint-Louis-en-l'Île est alors perçue comme un chemin de traverse par les automobilistes pressés.
- ⇒ Des ralentisseurs sont présents en amont et en aval de l'école Saint Louis en l'île.
- Le commerce Carrefour Express, qui fait l'angle avec la rue des Deux-Ponts, effectue ses livraisons du côté Saint-Louis-en-l'Île car un stationnement de véhicule de livraison n'est plus possible côté rue des Deux-Ponts.
- ⇒ La fermeture de la rue Saint Louis en l'île par barrière n'apparaît ainsi pas réaliste ici.

Remarques émises au croisement de la rue Poullétier :

- Un sens interdit est présent rue Poullétier du côté de la rue Saint-Louis-en-l'Île, et une barrière vient fermer l'entrée de la rue Poullétier du côté du quai d'Anjou. On fait remarquer que les livreurs à destination du foyer « la Vigie » n'ont pas connaissance du fait que la barrière n'est pas fermée à clé : ils arrivent donc parfois par la rue Saint-Louis-en-l'île, en marche arrière.
- Le Conseil de Quartier demande l'installation, sur la barrière, d'un panneau d'explication de la rue aux écoles qui explique le fonctionnement de celle-ci. Une deuxième barrière pourrait être installée rue Poullétier au croisement avec la rue Saint-Louis-en-l'île afin d'éviter les marches arrière et de sécuriser le trajet des enfants sur le trajet de la cantine.
- Rue Poullétier, le trottoir est séparé de la chaussée par des plantes en pots. La Mairie explique que la rue n'étant pas entièrement piétonnisée, et en raison du plan Vigipirate, cette séparation est nécessaire pour assurer la sécurité des cheminements piétons.
- Les pots sont identifiés comme attirant les déchets et épanchements d'urine. Leur esthétique déplaît à certains riverains et commerçants, et ils semblent trop densément repartis (impression d'être dans un "couloir" sur le trottoir entre les pots et la façade). Plusieurs participants souhaiteraient une végétation en pleine terre, la Mairie indique qu'il faudra avant tout vérifier la faisabilité technique au regard des réseaux souterrains et qu'il est probable que cela soit impossible ici.
- La Mairie soulève la possibilité d'inverser le sens de circulation de la rue Saint-Louis entre les rues Poullétier et Deux-Ponts, pour éviter l'effet "raccourci". Cette option semble envisageable pour les participants à condition que les camions de livraisons aient la place pour tourner depuis le sud de la rue Poullétier.
- Du stationnement anarchique de vélos au niveau de l'église Saint-Louis (sur les barrières devant l'école) est récurrent à cause du manque de places dédiées, et du stationnement anarchique de véhicule est observé de façon perlée. La Mairie

rappelle le règlement en zone de rencontre : les arrêts sont autorisés (30 min max avec disque horaire) mais pas le stationnement.

- Les trottoirs, étroits, sont parfois entièrement bloqués lorsque les poubelles sont sorties. Il est alors impossible de passer, et ce à plus forte raison lorsque l'on se déplace en poussette. La Mairie rappelle qu'en zone de rencontre les piétons peuvent circuler sur la chaussée, en étant prioritaires.
- Pour faciliter le cheminement des enfants entre les deux écoles le midi, un élève de l'école Saint-Louis-en-l'Île propose l'installation d'un dos d'âne doublé d'un passage piéton surélevé ainsi que l'installation d'une barrière rue Saint-Louis-en-l'Île au niveau de l'intersection avec la rue Poullétier. Cette barrière ne serait fermée que le temps de la traversée des enfants pour aller à la cantine avec les animateurs. On note toutefois que le manque d'espace pour la traversée des enfants entre les deux sites est exacerbé par les travaux de l'église.

Remarques émises rue Saint-Louis en l'Île, dans sa portion comprise entre la rue Poullétier et le quai d'Anjou :

- On remarque qu'un panneau sens interdit manque à la sortie de la rue Poullétier sur la rue Saint-Louis-en-l'Île : seul un panneau est présent sur la gauche, alors que le code de la route impose que c'est le panneau de droite qui fait foi (celui de gauche étant un rappel optionnel).
- Les élèves de l'école arrivent majoritairement par le Pont de Sully (compte tenu de la sectorisation scolaire). Pourtant, la traversée du pont est difficile en l'absence d'un feu. Un "point école" est présent aux heures scolaires pour aider à la traversée.
- On remarque que la rue Saint-Louis-en-l'Île s'élargit vers la fin (en direction du quai d'Anjou) ce qui peut inciter les automobilistes à accélérer (effet visuel "piste de décollage"). Des participants proposent l'installation d'obstacles visuels pour inciter à ralentir (qu'il s'agisse de parkings vélos, d'une chicane ou autre).
- Sur l'option d'inverser le sens de circulation de cette portion de rue, il n'y a ni opposition ni enthousiasme (ne règle pas la dangerosité du passage entre le Pont de Sully et la rue Saint Louis en l'Île).
- Un participant relève que les corbeilles de rues n'ont pas été remises suite aux derniers travaux.
- Un riverain fait remarquer que les trottoirs de la rue sont accidentés et qu'une réfection serait nécessaire.